

COMMUNE DE CONDE-SUR-VIRE

2 Place Auguste Grandin – 50890 Condé-sur-Vire

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 17 mars 2022

L'an deux mil vingt et un, le dix-sept mars à vingt heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Laurent PIEN, Maire.

Présents : Mme Annick ALIX FAUDEMÉR, Mme Sylvie ASSELIN, Mme Esther BEUVE, M. Eric CAUVIN, Mme Catherine COQUELIN, Mme Isabelle DEGUETTE, M. Manoël DUDOUIT, M. Alain EUDES, M. Joël GAUTIER, Mme Sylvie GAUTIER, M. Emmanuel JAMARD, Mme Nathalie LECLER, Mme Nathalie LEQUIR, M. Franck LEGIGAN, M. Sébastien LEMONNIER, M. Alain LENESEY, Mme Martine LEPAGE, M. Gilles MALICOT, M. Cyril PANIEL, M. Laurent PIEN, Mme Pierrette POUSSET, Mme Martine SAVARY, M. Vivek SINGH, Mme Laëtitia VIVIER

Excusés : M. Pierrick DELACOTTE, Mme Laurence DUFOUR qui a donné pouvoir à M. Laurent PIEN, Mme Aurélie VERGIN qui a donné pouvoir à M. Emmanuel JAMARD

Absents : M. Yann LECUYER, M. Serge LEMONNIER

Secrétaire de séance : Mme Pierrette POUSSET

Date de convocation : 9 mars 2022

Date d'affichage : 21 mars 2022

Nombre de conseillers en exercice : 29

Présents : 24

Pouvoirs : 2

Votants : 26

Délib. n°2022-025 : Foncier - cession d'un chemin désaffecté cadastré YA 78 (Pont de la Roque) à Sébastien LOUISE

Depuis quelques années, la commune recense les anciens chemins ruraux désaffectés qui ne présentent plus aucun intérêt public et dont il convient de se séparer afin d'économiser les frais d'entretien de ces espaces. Il est proposé aux propriétaires riverains de les acquérir dès l'instant qu'ils en sont les seuls utilisateurs.

La règle que s'est dotée la commune est la suivante :

- Prix : 1 € symbolique
- Frais de notaire (environ 300 €) à la charge de l'acquéreur
- Frais de géomètre éventuels (environ 1 200 €) pris en charge pour moitié par la commune et pour moitié par l'acquéreur

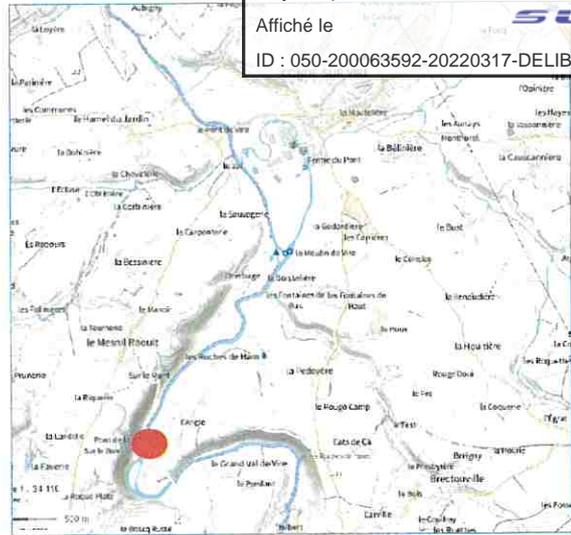
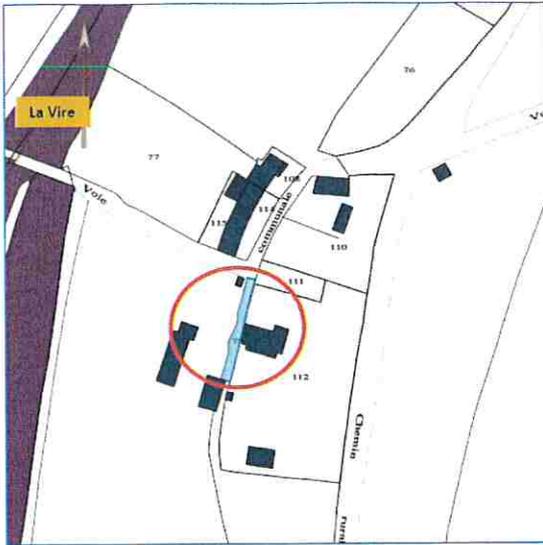
Au village de l'Angle à Condé-sur-Vire, à proximité de la Vire près du Pont de la Roque, un ancien chemin désaffecté (il n'est plus considéré juridiquement comme un chemin rural), cadastré YA 78 (130 m²), fait aujourd'hui partie intégrante de la propriété de M. Sébastien LOUISE. La commune souhaite lui céder pour régulariser la situation sur le plan juridique.

Envoyé en préfecture le 11/04/2022

Reçu en préfecture le 11/04/2022

Affiché le

ID : 050-200063592-20220317-DELIB2022_025-DE



Vu l'avis de France Domaine en date du 25/02/2022 qui a estimé le chemin à 130 € ;

Après délibération, le Conseil municipal :

DECIDE

- Céder, à l'euro symbolique, l'ancien chemin situé dans le village de l'Angle près du Pont de la Roque, cadastré YA 78, d'une surface de 130 m² à M. Sébastien LOUISE, demeurant 15 Village L'Angle à Condé-sur-Vire (50890) ;
- Donner pouvoir au Maire pour signer tous documents relatifs à la cession amiable.

Pour : 26	Contre :	Abstentions :
-----------	----------	---------------

Pour copie certifiée conforme.

Le Maire,
Laurent PIEN

